

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 2 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19
Nombre de Conseillers en exercices..... 18
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 16

Quorum : 10 membres

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, POLLION-BARA Emilie, LECLERE Laurent, ARONDEAU Claude, BOURDELAS Lucie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, PICAULT David et VIGNOL Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Était absents : Mme DA FONSECA Nathalie, M. VAUTARD Jérémie.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

Date de convocation : 28 novembre 2025

DELIBÉRATION N° 43-2025**Rénovation de l'accueil de la mairie****Demande de subvention – FDI et Fonds de concours de Chartres Métropole**

Madame Gaumain ajointe en charge du cadre de vie expose à l'assemblée :

La rénovation de l'accueil de la mairie est nécessaire afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'assurer la mise en accessibilité du bureau d'accueil, permettant ainsi un service équitable et conforme aux normes pour les personnes en situation de handicap.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
<i>Financements publics</i>			
Département	FDI	3 168.40 €	30%
Intercommunalité	FDC	3 168.40 €	30%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		4 224.53 €	
<i>TOTAL (€)</i>			
HT		10 561.33 €	



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du département et de Chartres métropole pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de rénovation de l'accueil de la mairie

Considérant la nécessité pour la commune de réaliser ces travaux,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier de financements au titre :

- du Fonds Départemental d'Investissement (FDI),
- d'un fonds de concours de Chartres Métropole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rénovation de l'accueil de la mairie,

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution de subvention au titre du FDI et du fonds de concours de Chartres Métropole,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet www.amilly28.fr le :

Notifié le :

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie - 30 rue de la mairie - 2300 AMILLY

- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Brettonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13